

Communiqué spécial du Comité National d'Entente Relatif à la question des "fusillés"

La commission du Centenaire a rendu son rapport concernant la question « des fusillés » proposant plusieurs options dont la réhabilitation générale, un nouveau jugement des condamnés au cas par cas et une forme de statu quo. Les médias, ces dernières semaines, ont favorisé une thèse visant à la réhabilitation. Le Comité National d'Entente, par les associations signataires de la lettre du 5 juillet 2013 adressée au ministre délégué aux anciens combattants, avait fait savoir « qu'il n'était pas favorable à une réouverture de dossiers de fusillés en cette année du Centenaire ».

Le Président de la République dans son discours du 7 novembre a pris position. Il n'y aura pas de réhabilitation générale, ni de nouveaux jugements car le temps est passé. Il a décidé que les dossiers de ces personnes seront numérisés, comme les documents des autres combattants. De plus une place sera réservée à l'histoire des fusillés aux Musée de l'Armée.